

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 02 NOVEMBRE 2022

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT - Adjoint, Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Martial DUCASSE, Rachid DAGHMOUMI, Catherine FORTES, Maryse PORTAZ, Marianne ECOFFET, Ouari BELAOUNI, Jean-Claude ANCELIN, Quentin HAFEKOST - Conseillers.

Excusés : Mmes MM. Chantal CLAUDEL, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR Etienne BOURQUIN, Maryline DOUARD, Rémy ENDERLIN, Gilles LAZAR, Sylvie DAVAL

Absents : Patrick ADAM

Procurations : Mme Chantal CLAUDEL à M. Christophe VAILLANT
M. Christophe GODARD à Mme Dominique VARESCHARD
Mme Dahlila MEDDOUR à Mme Sylvie NARDIN
M. Etienne BOURQUIN à M. Fernand BURKHALTER
Mme Maryline DOUARD à Mme Danielle BOURGON
M. Rémy ENDERLIN à M. Patrick PAGLIA
M. Gilles LAZAR à M. Quentin HAFEKOST
Mme Sylvie DAVAL à Mme Marianne ECOFFET

Le Maire ouvre la séance et donne lecture des procurations qui lui ont été transmises. I

▪ **RAPPORT N°1 : Modification du PLU d'Héricourt – lieu-dit des Champs du Caillou**

Fernand BURKHALTER expose que la Communauté de communes du Pays d'Héricourt est compétente en matière de modification du PLU de la Ville depuis le transfert de compétence. A ce titre, la Ville d'Héricourt sollicite la CCPH pour instruire la demande de modification décrite ci-dessous.

Dans le cadre du projet de création d'un pôle culturel à Echenans-sous-Mont-Vaudois, différents échanges ont eu lieu avec la Préfecture de Haute-Saône. Par un arrêté daté du 9 septembre dernier, M. le Préfet n'a pas agréé la dérogation au Code de l'Urbanisme en invoquant la consommation de terres agricoles pour ce projet.

A la suite d'une rencontre, le 11 octobre dernier, avec M. le Préfet, en présence de M. Dominique Chaudey, Maire d'Echenans-sous-Mont-Vaudois et premier Vice-Président de la CCPH, de moi-même et du directeur de la CCPH, M. le Préfet a indiqué qu'il était prêt à reconsidérer son avis sous une double condition :

- Engagement de la CCPH de conduire une procédure de déclassement de la zone 1 AU sur Héricourt pour retrouver une surface agricole équivalente à celle consommée par le projet de pôle culturel,
- Compensation effective par un foncier adapté de l'agricultrice évincée des parcelles concernées par le projet de pôle culturel pour laquelle des engagements écrits avaient été pris en ce sens.

La Ville d'Héricourt est favorable au reclassement et soumet à la CCPH la modification du PLU suivante : une bande d'environ 60 m de large sur la zone à urbaniser (1AUb) en contrebas du cimetière d'Héricourt est reclassée en zone agricole (A) sur une surface totale de 2.8 ha (voir plan joint).

Cette modification permet :

- De compenser le prélèvement foncier nécessaire pour l'implantation du pôle culturel dédié aux musiques actuelles, au cinéma et aux arts du cirque dans la zone des Guinnottes,
- De concrétiser notre souhait de sobriété foncière sur Héricourt conformément aux obligations réglementaires en vigueur et en préfigurant le futur PLUi,
- De préserver l'aspect du secteur longeant la voie du Tram.

La modification du PLU proposée concerne les parcelles suivantes : ZA66, ZA67, ZA64 et AH533, AH291, AH290, AH289.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir AUTORISER M. le Maire à solliciter la Communauté de Communes pour la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire ajoute : j'avais pris un engagement écrit auprès de l'agricultrice pour deux ans. Il est vrai que l'engagement était dépassé de 3 mois, ce qui en soit n'est pas si grave. Je tiens toujours mes engagements écrits. Un accord a été trouvé. La compensation de terrain se fera par des acquisitions de terrains, probablement à Saulnot. Le premier point est donc réglé.

Concernant le déclassement des terrains constructibles en terrains agricoles à Héricourt, pas de souci puisque nous avons prévu de le faire dans le cadre de la modification du PLUI. Nous allons donc le faire un peu plus tôt. Je ne souhaite pas prendre d'avantage de retard. C'est déjà un dossier qui demande beaucoup de temps. Lorsque le projet a vu le jour en 2016, le pétitionnaire m'a dit il faudra 6 à 8 ans pour le mener à bien. Nous sommes dans la 6^{ème} année. Je ne veux pas perdre 15 jours de plus. J'aurais pu attendre la prochaine séance de Conseil Municipal, mais je ne veux pas perdre du temps.

La Ville d'Héricourt est très respectueuse des règlements et des zones agricoles et de la sobriété foncière. J'ai convoqué le Conseil Municipal pour solliciter la Communauté de Communes, puisque c'est elle qui va engager la procédure de modification du PLU d'Héricourt.

Marianne ECOFFET – Conseillère Municipale d'Opposition liste Héricourt en Commun : le prochain Conseil aura lieu le 7 novembre, soit dans 5 jours. Je ne comprends pas pourquoi vous ne pouviez pas attendre 5 jours.

Le Maire : il faut une décision du Conseil Communautaire. La prochaine réunion était prévue le 22 novembre. Cela fait 20 jours. Donc je gagne un peu plus de 20 jours. 3 semaines cela compte, puisque le Conseil Communautaire va se réunir également cette semaine.

Marianne ECOFFET : est-ce que c'est pour gagner 3 semaines pour établir l'enquête publique ?

Le Maire : c'est pour ne pas perdre de temps. Le PLUI du Pays d'Héricourt a été lancé en 2015. Nous sommes en 2022 et il n'est pas encore approuvé. Belfort a mis 9 ans pour modifier le sien. Le Maire de Belfort est pourtant quelqu'un de dynamique qui conduit les procédures le plus rapidement possible. C'est pourquoi 15 jours c'est important, je n'ai pas voulu ajouter un délai aux autres délais.

Marianne ECOFFET : je voudrais revenir sur l'arrêté préfectoral car je trouve que vous en donnez une version extrêmement simplifiée. Si on observe cet arrêté préfectoral et tous les arguments écrits, ce qui est indiqué ce n'est pas simplement des terres agricoles vont être supprimées, ce sont 1,94ha de terres agricoles de bonnes valeur agronomique sur un secteur déjà largement impacté par l'urbanisation. Je reprends ces termes parce que lors du dernier Conseil Communautaire, nous avons entendu un discours extrêmement désagréable sur la qualité de ces terres là.

Le projet ne s'inscrit pas dans la démarche « éviter, réduire, compenser ». Vous avez mis au point un petit tour de passe-passe administratif, vous prenez une zone potentiellement constructible, vous en découpez 2ha et vous annoncez que ces terres vont redevenir des agricoles. Je veux revenir sur le terme « compenser » : compenser c'est reprendre un terrain qui a été artificialisé, le nettoyer pour le rendre à une vocation agricole. Ce n'est pas juste faire un tour de passe-passe avec une étiquette, que rien ne vous empêchera d'ici quelques années de changer la classification du terrain. Donc il va pouvoir redevenir urbanisable d'ici deux à trois ans et le tour de passe-passe aura été effectué.

Le Maire : permettez-moi d'en douter vu l'attitude des pouvoirs publics sur la sobriété foncière. C'est un débat d'actualité dans tous les médias. D'ailleurs je le regrette, parce que bientôt on ne pourra plus habiter un pavillon. Je le regrette pour les français qui majoritairement souhaitent construire un pavillon. Vous occupez d'ailleurs pratiquement tous autour de cette table, des maisons qui occupent d'anciennes bonnes terres agricoles.

Marianne ECOFFET : je reprends mon argumentation du terme « compenser ». Vous ne compensez pas dans le sens « éviter, réduire, compenser ».

Ensuite, en admettant que votre projet progresse, cela ne change rien à ce qui a été dit dans l'arrêté préfectoral. Vous allez toujours consommer 1,94ha de terres agricoles identifiées comme « de bonne valeur agronomique sur un secteur déjà fortement impacté par l'urbanisation ». Ce qui ne change pas non plus, c'est que l'urbanisation

de ce secteur nuit à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et conduit à une consommation excessive de l'espace.

Ce qui est bien avec cet arrêté préfectoral, est qu'il vous oblige à respecter la loi et c'est parfait. Il y a un contrôle et c'est parfait.

Le Maire : je suis pour l'autonomie communale, je pense que les communes doivent avoir une certaine marge de liberté. Actuellement, on peut constater le retour étatique. Nous sommes face à une décision de la Communauté de Communes qui doit être respectée, ce qui est fait puisque M. le Préfet a proposé que 2 ha soient déclassés à Héricourt. Ce qui va être fait au lieu-dit « des champs du caillou » qui a peut-être le plus beau rendement agricole de France.

Marianne ECOFFET : j'aurais voulu savoir ce qu'en pensaient les propriétaires des parcelles concernées ?

Fernand BURKHALTER : ils vont être très contents de retrouver leurs terres agricoles. Je rappelle que les agriculteurs concernés ont perdu une centaine d'hectares au cours des quinze dernières années, sans aucune compensation. Ce principe d'équité est très récent, une ou deux années seulement. Je cite les quartiers d'Héricourt qui ont été élevés sur des terres agricoles : les Chenevières – une centaine d'hectares, St Valbert – une centaine d'hectares, le centre urbain qui était des jardins familiaux, la ZAC en Salamon une vingtaine d'hectares, les Guinnottes – 30 hectares,

Aujourd'hui il y a une urgence climatique, on peut comprendre les intentions de l'Etat d'inciter à la sobriété foncière, mais c'est un élément nouveau que nous n'avions pas lorsque nous avons décidé en 2016 de mettre un pôle culturel à cet endroit là. Nous nous conformons à cette obligation.

Marianne ECOFFET : avec un tour de passe-passe. Vous n'avez pas compensé la parcelle, vous ne rendez pas 1,94 ha de nouvelles terres.

Le Maire : absolument pas, il n'y a pas de tour de passe-passe dans cette opération. J'avais pris l'engagement écrit auprès de l'agricultrice il y a deux années et demi.

Marianne ECOFFET : le 18 juin 2020 exactement.

Le Maire : comment vous êtes-vous procuré cette lettre qui est un document interne à la Municipalité ?

Marianne ECOFFET : c'est la date de la délibération de la CCPH.

Le Maire : moi je vous parle d'un écrit privé à cette agricultrice par lequel j'ai pris cet engagement avant la délibération, comme je peux le faire en tant que Président de la Communauté de Communes, cela a une valeur juridique indépendamment des décisions de l'Assemblée. La date du 18 juin est celle de la délibération du Conseil Communautaire, à qui j'ai demandé de bien vouloir confirmer mon engagement pris auprès de cette agricultrice, afin d'être transparent, ce qui vous gêne. Lorsque vous étiez Elue, vous agissiez dans l'ombre, parfois de manière pas très correcte. D'ailleurs Jean-Pierre MICHEL vous avait évincée.

Marianne ECOFFET : cela recommence...pour en revenir à l'urgence qu'il y a à délibérer aujourd'hui, les 3 à 4 mois supplémentaires à votre engagement vis-à-vis de l'agricultrice ne gênent personne par contre.

Le Maire : pour les jardins d'insertion nous avons mis 4 ans à finaliser le dossier.

Marianne ECOFFET : je ne vois pas quel est le rapport avec le sujet.

Le Maire : c'était pareil. Il fallait trouver de la terre agricole exploitable pour les jardins d'insertion et ce n'est qu'avec un privé que j'ai pu trouver un accord. Quoiqu'il en soit, je n'arriverai pas à vous convaincre, vous êtes opposée au cinéma, vous êtes opposée à l'Odyssée du Cirque, vous êtes opposée à l'espace des musiques actuelles, vous êtes opposée à tout.

Marianne ECOFFET : en attendant, nous venons de vivre le mois d'octobre le plus chaud de ce qui a été mesuré. Nous sommes dans l'urgence climatique. Vous l'avez dit, mais j'ai l'impression que vous arrivez à prononcer des mots comme « urgence climatique » mais vous ne l'appliquez pas aux projets, aux décisions que vous et votre équipe prenez.

Votre équipe, même si elle est très silencieuse, très obéissante, a la même responsabilité que vous concernant les années à venir. Nous sommes dans l'urgence climatique, et vous êtes à contresens de l'histoire à vouloir poursuivre un projet qui va dévorer des terres agricoles en dehors de la ville, ce qui va obliger à utiliser des véhicules, alors que nous avons deux contraintes qui se profilent avec la disparition des moteurs thermiques en 2035 et la neutralité carbone en 2050. Mais de tout cela, vous n'en tenez pas compte. Sincèrement, j'ai l'impression vous êtes resté bloqué dans les années 70/80. Dans dix ans, vous aurez engagé ce Conseil là et ce sont les jeunes générations qui auront à assumer vos responsabilités.

Fernand BURKHALTER : économisez la terre, allez habiter en vertical. Après vous donnerez des leçons.

Marianne ECOFFET : vous ne m'en donnerez surtout pas M. le Maire, car tous ceux qui me connaissent savent que j'ai souvent dit que, si d'en 10 ans s'il n'y a pas de transports en commun à Héricourt, j'irai vivre dans une autre ville où il y en aura.

Le Maire : mais c'est maintenant qu'il faut le faire, l'urgence climatique c'est maintenant. Venez vivre en vertical et n'habitez plus un espace que vous pourriez libérer pour un jeune couple. Il ne faut pas appliquer aux autres ce que l'on ne s'applique pas à soi-même.

Marianne ECOFFET : je vous suis M. le Maire. Vous libérez votre maison, je libère la mienne.

Le Maire : mais moi je ne suis pas pour la sobriété foncière telle qu'elle est présentée par le Gouvernement. La sobriété foncière telle que le veut le Gouvernement c'est quoi ? C'est bloquer des villes de Haute-Saône dans leur développement alors qu'elles ont déjà perdu beaucoup d'habitants. Héricourt n'est pas concernée, parce que nous n'avons pas perdu d'habitants. Par contre, Lure a perdu 2 000 habitants, Luxeuil 4 000 habitants, Vesoul 5 000 habitants, Gray 5 000 habitants. Aujourd'hui elles vont être bloquées dans leur développement. C'est dire que la Haute-Saône se satisferait d'avoir principalement des villes de 5, 8 ou 9 000 habitants ? Ici à Héricourt, nous ne sommes pas trop gênés, nous avons 11 000 habitants, ce qui est déjà pas mal. Les autres villes ne pourront plus se développer, puisqu'elles n'en n'ont plus le droit.

En agglomération parisienne ou dans les grosses agglomérations, la loi ne s'applique pas, parce qu'elles ont les astuces et les moyens de s'en dispenser. A Dijon, ils ont une concession d'aménagement qui fait 500 hectares de foncier acquis, ils ont donc de quoi voir venir. D'ailleurs c'est le modèle que met en avant la DREAL pour inaugurer une usine d'hydrogène. Ce n'est pas le modèle que je défends.

Oui limitons les grandes agglomérations sur les grandes plaines agricoles, mais laissons vivre les campagnes qui doivent pouvoir continuer à se développer. La Haute-Saône a perdu 100 000 habitants en un siècle, si on continue ce mouvement, faute d'habitants en nombre suffisant, on fermera les services publics, on supprimera les services de santé, les services d'aide à domicile. Vous dénoncez l'absence de services publics, mais à Héricourt les services publics se sont développés.

En matière de politique de sobriété foncière, il y a les territoires qui ont pris toutes les mesures en amont pour ne pas appliquer la loi, comme à Lyon, dans les agglomérations parisiennes, et en Haute-Saône il faudrait l'appliquer très strictement ? Je récusé ce modèle et je dirai toujours non à ce modèle, d'où qu'il vienne. Par contre, je suis pour la sobriété foncière dans les grandes plaines agricoles, comme la plaine de la Beauce, la plaine lyonnaise, la plaine de Dijon. Ce sont des milliers d'hectares de terres céréalières, maraîchères qui ont été massacrés. Là oui, il faut faire de la sobriété foncière, en Haute-Saône certainement pas.

Chez nous, il faut développer nos villes, les structurer, défendre nos services publics, c'est ça l'enjeu important des prochaines années, sinon on continuera à voir se vider nos hôpitaux, disparaître nos maternités, et tous nos services publics.

L'enjeu agricole existe, nous le respecterons toujours, je suis fils d'agriculteurs, je respecte ce modèle et sais ce qu'est le travail de la terre. Je respecte la loi, j'appliquerai la sobriété foncière. Néanmoins, à Rioz ils ont obtenu 150 ha d'artificialisation, Lure a également obtenu 150 ha, donc j'en réclame tout autant. Les 2 ha qui nous occupent font partie des 100/150 ha qui pourront nous être accordés.

L'autre jour on m'a reproché de vouloir installer la DIRECCTE à Saulnot, j'estime que Saulnot a le droit d'avoir des emplois publics au même titre qu'Héricourt. Tous les emplois publics ne doivent pas être forcément en ville. Il faut sauver les emplois publics. Votre liste a voté contre, donc vous votez contre les emplois publics. Vous avez voté contre les Guinottes, or aux Guinottes il y a 20 emplois publics.
Je ne veux pas plus prolonger le débat. Vous engagez une polémique qui n'a pas lieu d'être. Ce projet sera mené à bien et M. le Préfet va je pense, reconsidérer la question.

Le rapport est voté à la majorité, compte tenu de 7 voix contre des Elus de la liste Héricourt en Commun.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire lève la séance à 18H30.

Le Maire

The image shows the official seal of the Mayor of Héricourt, Haute-Saône. The seal is circular with the text "MAIRE D'HERICOURT" at the top and "(Haute-Saône)" at the bottom. In the center, there is a depiction of a building, likely a town hall or church. Below the seal, there is a large, handwritten signature in black ink, which appears to be "Binkalter".